

Maître François LIEURADE

Huissiers de Justice Associé à la  
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale

18 rue Parmentier

95200 SARCELLES

Etude annexe

3 bis avenue de Paris

95290 L'ISLE ADAM



## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Constat du 24 Juin 2021

Page 1 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PREMIERE EXPEDITION  
**SUR SAISIE IMMOBILIERE**

**PROCES VERBAL  
DE CONSTAT**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN  
ET LE VINGT QUATRE JUIN

**A LA REQUETE DU :**

La Société de Caution mutuelle Habitat Rives de PARIS, Société Coopérative de caution mutuelle à Capital variable régie par les articles L515-4 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit, inscrite par la Banque Fédérale des Banques Populaires sous le n° S. 581 et agréée collectivement par le Comité des établissements de crédit (Décret du 23 juin 1993) 429 903 362 RCS PARIS, dont le siège social est sis Immeuble Sirius 76/78 avenue de France 75204 PARIS CEDEX 13.

Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Et en outre chez Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, SELARL PAUL BUISSON, Avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant à PONTOISE 95300 - 29, rue Pierre Butin - Tél : + 33 01 34 20 15 62 - Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le Tribunal Judiciaire de PONTOISE et ses suites,,

**AGISSANT EN VERTU :**

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :**

Procéder à la description des droits et biens immobilier ci-après décrits :

COMMUNE DE SAINT OUEN L'AUMONE (VAL D'OISE)

Une maison d'habitation sise 24 impasse du Nord cadastrée section BC numéros 110 lieudit « 24 imp du Nord » pour 5 a 30 ca et 84 lieudit « 24 imp du Nord » pour 4 ca, comprenant une cave au sous-sol, un rez-de-chaussée surélevé composé d'une cuisine et de deux pièces principales, deux chambres au-dessus, garage et terrain

Lesdits biens appartenant à Monsieur Michel BONNAND.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE  
titulaire d'un office d'huissier de justice  
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Constat du 24 Juin 2021

Page 2 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



## PREMIERE EXPEDITION

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 24 impasse du Nord à SAINT OUEN L'AUMONE (Val d'Oise),

Où étant ce jour sur place à 15 heures, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier et de deux témoins majeurs, j'ai constaté ce qui suit :

### CONSTATATIONS

Sur place, je rencontre Monsieur Michel BONNAND, ainsi déclaré, m'invitant à pénétrer dans les lieux après que je lui eus attesté de mes qualités et identités par la présentation de ma carte professionnelle.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, il me déclare occuper seul les lieux avec sa compagne.

Les lieux consistent en une maison de deux niveaux élevée sur sous-sol sur un terrain de 534 m<sup>2</sup> d'après les titres sur lequel est également érigé un garage ouvrant sur rue.



Constat du 24 Juin 2021

Page 3 sur 13

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire  
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

